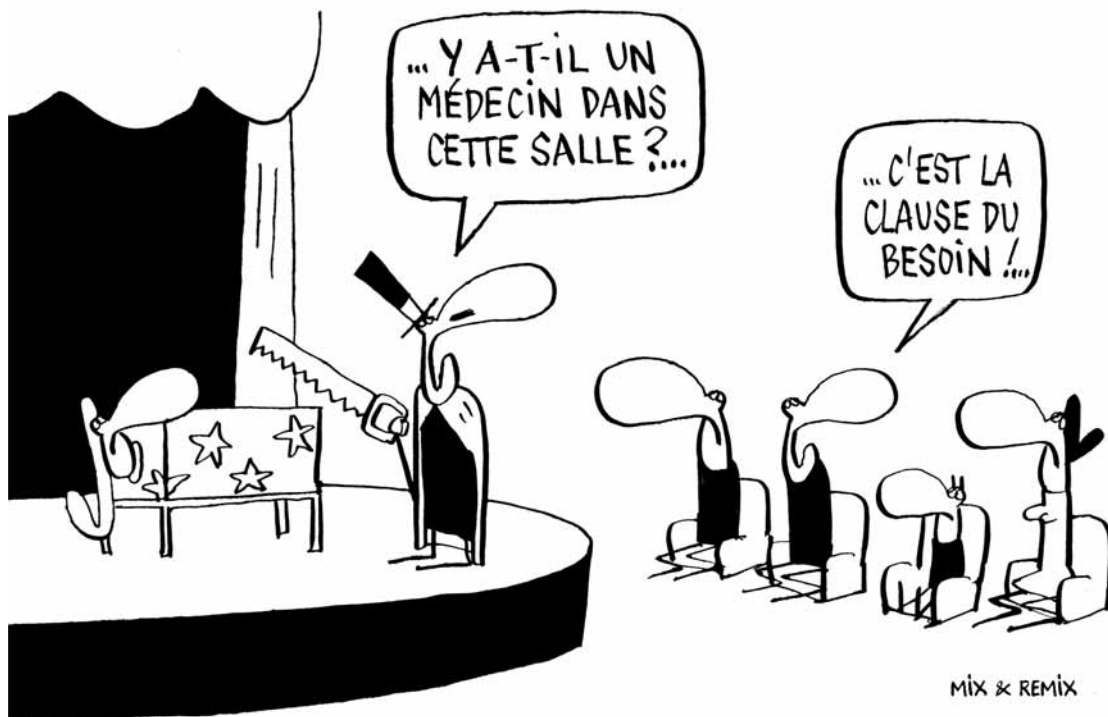


AMOV - INFO

Organe officiel

site internet: amov.ch

- L'étude AMOV sur la clause du besoin
- Site Internet amov.ch
- Informations politiques: Le tour des popotes
- Nouveau comité de l'AMOV



Editorial

Un nouveau comité a été élu, une nouvelle équipe prend forme et nous sommes heureux de vous adresser ce numéro de l'AMOV-Info. En votre nom, je remercie pour leur générosité et leur engagement la Doctresse Jacqueline Landolt et les Docteurs Pierre de Vevey, Michel Junod et Charles Dvorak, membres du comité sortants. Bonne suite à chacun d'eux.

En tant qu'omnipraticiens, nous avons appris à appréhender dans le même temps et le même espace des problèmes multiples et de nature différente. Tous les jours, nous devons aider les patients à refixer des priorités de soins, de prévention, voire de vie. En tant que patron de mini PME travaillant dans le cadre de la LAMAL, l'actualité nous focalise quotidiennement sur des exigences absurdes, des changements insensés et des provocations administratives vexatoires. Cela ébranle notre identité, aggrave le stress quotidien et nous met «le nez dans le guidon».

C'est vrai qu'il y a la menace sur le libre choix du médecin, la clause du besoin, le problème de la protection des données, le Tarmed et ses statistiques, la mise en cause du laboratoire du praticien, l'absence de taxe pour l'urgence du jour, les

intimidations des caisses-maladie, les contrôles de radiologie et bien d'autres choses.

Mais c'est aussi vrai que nous travaillons dans un pays en paix où l'on peut acquérir une formation perfectible de qualité, c'est vrai que nous pouvons encore gagner correctement notre vie, que nous jouissons encore d'une liberté thérapeutique réelle plus grande que nos collègues européens et que cette liberté est essentielle au maintien de la qualité des soins.

Face à une relève qui a peine à choisir le métier d'omnipraticien, sachons relever la tête du guidon, sachons dire qu'il y a encore moyen de se faire plaisir dans ce métier que nous sommes les seuls à maîtriser dans ce pays. C'est en restant attentifs à cela que nous pouvons faire envie aux gymnasiens et aux jeunes médecins dans leur choix professionnel et que nous trouverons la force et l'envie de défendre l'essentiel face aux politiques et aux caisses-maladie.

Osez interroger, osez proposer, osez provoquer votre nouveau comité. Le nouveau site AMOV.ch est un outil mis en place pour permettre ces échanges.

B. Giorgis



Impressum:

Journal de l'association des médecins omnipraticiens vaudois
Paraît trois fois par an ;
adressé à tous les membres.

Rédacteur en chef: Oliver Pyroth

L'ÉTUDE AMOV SUR LA CLAUSE DU BESOIN

la UNE de 24-Heures du mardi 31 mai 2005

Pour une fois que les médecins mobilisent les premières pages de la presse grand public pour dénoncer une injustice à leur égard et non quelque surfacturation ou décès suspect ! Nous tenions ici à relever l'exception et vous remercier de votre participation nombreuse à cette étude, ce qui nous permet d'obtenir un taux de réponse de 98,6 % : sur les 902 questionnaires envoyés, vous avez été 889 à nous le retourner. Bravo pour ce résultat impressionnant.

Ce travail visait à dénombrer les généralistes en activité sur sol vaudois et démontrer que les chiffres avancés par nos édiles pour justifier l'interdiction de s'installer s'avéraient erronés.

Nous sommes heureux de vous en livrer ici les points forts :

- 15% des médecins pris en compte ne sont plus actifs (10% de retraités)
- Notre densité des médecins généralistes est de 59/100'000 habitants et non de..... 91.2/100'000 habitants (chiffres officiels).

- La densité médicale basée sur le nombre de médecins surestime les prestations fournies: 1/5 des médecins sont des femmes travaillant en moyenne à 70%.
- Sans nouvelles installations, une pénurie sévère s'annonce pour 2015: sur les 750 médecins en activité aujourd'hui, la moitié auront pris leur retraite!

En conclusion :

- Une pénurie sévère pour couvrir les besoins de la population en médecine de premier recours se dessine.
- La clause du besoin appliquée aux généralistes et le moratoire sur l'installation en cabinet ont des effets graves: Les étudiants renoncent de plus en plus à choisir la médecine générale et les jeunes médecins retenus dans les hôpitaux choisissent une spécialité ou la carrière hospitalière.

Ainsi, sur la base de ces résultats, nous avons demandé :

1. **La levée de la clause du besoin pour les médecins généralistes.**

2. **Des mesures actives pour promouvoir la médecine de premier recours** auprès des étudiants et des médecins assistants.

3. **Un registre fiable des médecins.**

4. **Une évaluation de la force de travail basée sur les prestations fournies** (tenant compte entre autre du travail à temps partiel des femmes) **et non un calcul de la densité médicale.**

En synthèse, notre publication a fait grand bruit dans les sphères politiques et **les premiers effets bénéfiques commencent à se dessiner dans le Canton** (voir rapport sur la clause du besoin II de B.Giorgis). Nous avons par là montré que nous pouvons tous nous mobiliser et fournir des arguments crédibles qui ont semble-t-il un impact !

Thierry Horn et Hedi Decrey Wick

NB Les résultats de l'étude ont été présentés à l'Assemblée de L'AMOV du printemps et publiés dans PrimaryCare 2005 ;5 : 414-418. Ils sont bien sur à disposition sur notre site www.amov.ch.

CLAUSE DU BESOIN II

complément d'information

Pour rappel, le Conseil Fédéral a adopté en mai 2005 une révision de l'ordonnance fédérale qui prolonge jusqu'au 3 juillet 2008 la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance maladie obligatoire. Le 29 juin 2005, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adopté son ordonnance d'application qui ne fait plus référence aux densités de praticiens et qui met les médecins généralistes sur pied d'égalité avec l'ensemble des autres médecins. Ceci est le fruit d'un long travail de discussions, d'informations, d'enquêtes et de rédactions qui a, rappelons-le, mobilisé la presse en première page de 24 Heures. Merci à tous ceux qui se sont engagés pour cette cause.

Cette limitation reste une catastrophe en terme de message et de motivation non seulement des médecins installés mais également des étudiants et des gymnasiens. De nombreuses personnes non seulement dans le milieu médical mais également au service de la Santé publique et même dans le milieu des assurances jugent cette ordonnance stupide et à l'envers des mesures à prendre pour adapter notre système de soins.

Nous avons eu plusieurs contacts avec le service de la Santé publique du canton de Vaud qui tient à appliquer de façon la plus souple possible cette ordonnance. En particulier, ils sont conscients du besoin de

soutenir les installations à temps partiel, des reprises de cabinet à temps partiel ainsi que des associations pour faciliter une activité professionnelle diversifiée ainsi que l'installation des femmes médecins. Il vaut donc la peine d'oser, de réinventer et de demander une autorisation à pratiquer à la charge de l'assurance maladie obligatoire car toutes les demandes seront examinées de façon ouverte et attentive par les services de l'Etat. Rappelons que l'Etat a toute possibilité d'admettre des exceptions pour les projets jugés adaptés et nécessaires.

Dr B. Giorgis

SITE INTERNET AMOV.CH

nouvelle mouture



Nombre d'entre vous aura déjà fait la connaissance du nouveau site amov.ch. Nouveau site qui a comme objectif de mieux vous informer, de nous permettre de mieux communiquer et de vous apporter un véritable outil de travail. Il est appelé à évoluer au gré de nos besoins, de vos besoins et nécessité, pour grandir, votre participation active.

Voici, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore éprouvé, un survol de son contenu.

La page d'accueil vous permet d'aborder le site de plusieurs manières :

- 1° Le menu de navigation de la partie gauche de la page vous permet de parcourir le site par thème.
- 2° La partie INFO FLASH, à droite de la page, vous oriente sur des communiqués du comité qui sont tenus à jour régulièrement.
- 3° La fonction recherche (loupe) vous donne la possibilité de rechercher rapidement une information par un mot clé.

4° La fonction contact (enveloppe) vous permet un contact direct avec un membre du comité, par e-mail.

5° Le plan du site (organigramme) vous donne un aperçu général du site et vous permet de rejoindre rapidement une page de votre choix.

Sans vouloir vous priver du plaisir de découvrir les arcanes du site, il nous paraît utile d'attirer votre attention sur certains de ses contenus.

Dans la page **actualités**, vous trouverez chronologiquement les informations fournies par le comité. C'est en quelque sorte le journal de bord des infos du comité. **L'espace membre** devrait être notre principal outil de communication. En plus de vous donner accès à un espace sécurisé contenant des informations réservées aux membres, nous souhaitons vous y donner la parole. Par le **huis-clos** et le **billet d'humeur**, il vous est possible de commenter le site mais également de déverser en toute quiétude toute émotion trop longtemps contenue sur un sujet quelconque... Toute réaction de votre part n'est que stimulation pour nous tous. Alors à vos claviers !

Dans les **informations professionnelles** vous trouverez tout ce que vous devez savoir et tout ce qui est utile sur le Tarmed, les législations cantonales et fédérales en matière de santé, et dans un proche avenir un certain nombre de liens et d'outils d'aide au diagnostic. Des formulaires divers (rapports AI, LAA...) ou des programmes informatiques (Acrobat reader, browser Tarmed...) sont à disposition sur la page **documents utiles**. Enfin les liens vers diverses associations et journaux professionnels sont à votre disposition sur la page des **liens**.

Nous sommes conscients qu'un tel site pourrait contenir une foule d'informations auxquelles nous n'avons pas pensé. Nous nous efforcerons de garder le site vivant. C'est cependant en répondant à vos désirs et besoins que nous pourrions développer au mieux cet outil. Merci d'y contribuer !

*Responsables du site
Claude Criblez
Oliver Pyroth*

Le tour des popotes

Les associations professionnelles (AMOV, SVM, SSMI, SSMG et FMH) sont les relais politiques de notre activité. L'information des membres fut clairement insuffisante ces dernières années alors que les changements et les flottements de notre politique sanitaire s'imposaient à chacun. L'AMOV l'a souvent décrié. Nous souhaitons utiliser ce journal pour régulièrement faire le point.

Depuis quelques mois, la FMH et la SVM ont mieux communiqué avec leurs membres. Des sujets comme la clause du besoin ou encore les enjeux financiers et conventionnels de la suite du Tarmed ont été traités avec précision. Voici le regard que nous portons à ce jour sur les problèmes politiques de santé.

Premièrement relevons **les enjeux généraux** qui sont de trois ordres. *La liberté thérapeutique* qui est menacée, avec son cortège de contrôle chronique, de perte de qualité des soins, de risques éthiques et de tentation de repli des médecins dans des prises en charge confortables et peu risquées au détriment des plus malades ou démunis. *La relève* n'est pas là et le recours à l'immigration, en particulier depuis les

pays de l'Est, n'est pas digne d'une Europe élargie et ne saurait être une solution à la pénurie naissante. Enfin, il faut être attentif à l'état de *santé des médecins actifs* et à leur épuisement. C'est un souci auquel le nouveau comité de l'AMOV a décidé de consacrer une attention particulière.

Deuxièmement **les enjeux fédéraux** avec la tentation de concentrer les pouvoirs dans les mains des caisses-maladie à travers la suppression de l'obligation de contracter ou le financement moniste des hôpitaux. Sont sérieusement menacés le catalogue des prestations LAMAL et l'avenir des cliniques privées. Quelle utilisation feront les caisses-maladie du contrôle électronique des prestations ? Que deviendra la politique de regroupement universitaire et les médecines de pointe qui y sont associées ? Pour les omnipraticiens, le maintien des droits acquis est en bonne voie ainsi que la clarification du programme de formation post-graduée du généraliste. Par contre, les pressions augmentent à propos du laboratoire du praticien (baisse du prix de la prise de sang, contrôle du contrôle de qualité interne en échange d'un tarif (presque) maintenu...).

Troisièmement **les enjeux cantonaux** comme la planification hospitalière ou la mise en place d'un numéro de téléphone unique pour l'accès au médecin de garde. Une évolution et un développement de la collaboration entre le service public et le monde des cabinets privés est nécessaire. Les modalités, les rôles, les incitations et les répercussions financières de cette collaboration doivent être élaborés. Finalement, pour favoriser notre relève, l'AMOV et l'UMG participent au démarrage de l'assistantat au cabinet médical, au développement des stages chez le praticien en 5^{ème} année d'études et au développement d'un cursus romand de formation post-graduée.

Je crois que c'est en se recentrant sur les enjeux généraux que l'on pourra choisir les priorités de notre action tout en restant très vigilant à l'évolution de la politique sanitaire au niveau fédéral et cantonal, par exemple sur le plan du libre choix du médecin et de la protection des données. Il est aussi important que l'AMOV garde un lien fort avec la SVM afin d'y apporter la vision de l'omnipraticien.

B. Giorgis

Pourquoi une information au patient et un certificat d'authentification lors de la transmission des données au CdC ?

Les dispositions légales protégeant le secret médical et celles relatives à la protection des données ont pour effet que la validité et la transmission de données de facturation au CdC sont subordonnées au consentement préalable du patient et à sa transmission sécurisée sur Internet.

Des critères légaux bien définis doivent être remplis pour satisfaire à ces exigences, en particulier le consentement du patient doit être donné librement, ce qui suppose une information préalable d'un certain nombre d'éléments relatifs au traitement des données le concernant.

Ainsi, il ne suffira pas au médecin de prouver que son patient a consenti à la transmission des données de facturation au CdC ;

encore devra-t-il être en mesure d'établir qu'il a préalablement éclairé son patient sur tous les aspects nécessaires pour que l'accord ait été donné en toute connaissance de cause.

Pour respecter les exigences légales de la protection des données, la transmission des données de facturations doit être sécurisée par un cryptage et une authenticité confirmée du médecin au serveur du CdC. C'est donc pour répondre à cette obligation que tous les membres de la SVM ont reçu par courrier postal une clef d'identification (certificat d'authentification) sur support physique par un disque compact (CD-Rom) personnel. L'installation de cette clef d'authentification dans la bibliothèque de certi-

ficats de notre navigateur Internet de votre poste ou de vos postes de travail (PC) permet de vous identifier de façon sûre par le serveur du CdC et de vous donner ainsi les droits d'accès et de modification de vos fichiers. Il s'agit d'une véritable carte d'identité numérique utilisant une paire de clé asymétrique d'une longueur de 512 à 1024 bits. Le certificat d'authentification est transmis au serveur du CdC lors d'une connexion. Depuis le 6 juin 2005, l'accès au module de facturation ou au module statistique du CdC n'est possible qu'après son installation dans votre navigateur Internet.

Si vous avez égaré votre clé d'identification, vous devez en commander un duplicata à la SVM.

NOUVEAU COMITÉ DE L'AMOV

Président	D^r Bernard Giorgis	1032 Romanel	fiorini.giorgis@bluewin.ch
Vice présidente	D^r Hedi Decrey	1009 Pully	ramuzmed@deckpoint.ch
Caissier	D^r Michel Dafflon	1814 La Tour-de-Peilz	drdafflon@bluewin.ch
Membre	D^r M.-Henriette Fonjallaz	1800 Vevey	drmhfonjallaz@bluewin.ch
Membre	D^r Luc Avigdor	1110 Morges	luc.avigdor@freesurf.ch
Membre	D^r Claude Cachin	1350 Orbe	claud.cachin@ehnv.ch
Membre	D^r Claude Criblez	1305 Penthalaz	ccriblez@hin.ch
Membre	D^r Frédéric Fellrath	1095 Lutry	fr.fellrath@medmax.ch
Membre	D^r Thierry Horn	1004 Lausanne	thierry.horn@vidymed.ch
Membre	D^r Oliver Pyroth	1867 Ollon	oliver.pyroth@bluewin.ch

Voici donc la nouvelle équipe du comité de l'amov, prête à offrir temps, attention et énergie au maintien et au développement de notre métier si particulier d'omnipraticien.

Afin de ne pas se perdre dans la multitude des possibilités, le comité s'est fixé des axes de travail dont voici, en bref, le contenu :

- **Formation**: pré et post-graduée, assistantat au cabinet, relève...

- **Santé des médecins**: comment le médecin se soigne-t-il ?

- **Services**: aide à l'installation, échange de compétences, remplacements, stat. du CdC, ...

- **Communication interne**: relations comité-membres, site Internet, journal AMOV-Info

- **Communication externe**: relation avec les Medias, avec la SSMG/SSMI, spécialistes

Même si chacun assume un rôle particulier au sein du comité, nous renonçons à «caser» chaque membre dans un dicastère défini, tant les tâches sont variées et nombreuses. C'est ensemble que nous souhaitons assumer notre rôle, pour le bien de tous.

Policlinique Médicale Universitaire

Bilan de santé - check-up en 2005 : mise à jour

La Policlinique Médicale Universitaire de Lausanne vous convie à une formation sur le thème du bilan de santé le :

Judi 17 novembre 2005 de 13 h 30 - 14 h 30

Auditoire Edouard Jequier-Doge, Rue du Bugnon 44, Lausanne

Intervenants:

Pr J. Cornuz, Drs B. Genton, N. Rodondi et M. Vannotti

Renseignements:

Pr J. Cornuz, 021 314 05 06, Jacques.Cornuz@hospvd.ch

Inscriptions: Mme Chantal Diserens, 021 314 48 63, Chantal.Diserens@hospvd.ch.

FONDATION URGENCES SANTÉ

Le 7 juin 2005, les conseils de la Fondation pour la Garde Médicale (FGM) et de la Fondation 144 se sont réunis pour créer la Fondation Urgences Santé qui gère la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (CTMG) et la Centrale 144.

**Le numéro unique
0848 133 133**

pour appeler les médecins de garde dans tout le Canton est en service depuis le 1^{er} juillet 200. Cependant, tous les numéros des groupements de garde restent encore en vigueur. L'information à la population est prévue dans le courant de l'automne. Les médecins recevront une information par la SVM.

Agenda

11 novembre 2005

28^e Assemblée générale de la SSMG

AAL, Lucerne

18 mai 2006

Journée de Gruyère